

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Calixte Souplet, 26 mai 1865](#)

Jean-Baptiste André Godin à Calixte Souplet, 26 mai 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrè de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 mai 1865](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Souplet, Calixte \(1810-1867\)](#)

Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméSur le tarif de l'octroi de la ville de Guise. Godin demande à Souplet si le tarif de l'octroi de la ville de Saint-Quentin établit une différence entre la chaux vive et la chaux hydraulique et dans quelle catégorie est placée la chaux de Tournai. Il lui explique que le maire de Guise taxe la chaux de Tournai à 25 centimes l'hectolitre comme une chaux hydraulique au lieu de 5 centimes l'hectolitre, tarif pour la chaux vive.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Impôts](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées[Besson, Auguste Désiré \(1805-1879\)](#)

Lieux cités[Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation1 p. (29r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et
métiers, Paris
Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023
